



COMITE TECHNIQUE SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DU 21 juin 2022 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Alors que nous venons de sortir d'un précoce épisode de canicule, ce comité technique spécial du Bas-Rhin se tient dans un climat social très refroidi, à la fois pour des raisons nationales (le calamiteux quinquennat Blanquer), et locales. Les personnels sont très remontrés et en attente de mesures concrètes comme nous allons le détailler dans cette déclaration liminaire.

Notre nouveau Ministre reste très discret quant à ses projets, ce qui nous change de l'agitation passée... mais cela ne nous rassure pas : quelles seront donc ses lignes directrices ?

Quant au Sgen-CFDT Alsace, s'il veut rester force de proposition notamment dans la crise gouvernementale qui s'annonce, il veut aussi sonner l'alarme face à la crise profonde que traverse l'école de la République...

En effet, est-ce encore une école républicaine et égalitaire quand tant d'enseignant·es ne sont pas remplacé·es ? Quand dans certains établissements, il n'y a plus de cours de technologie, d'allemand ou même de français depuis des mois, cela particulièrement dans les établissements les plus difficiles... ?

Quelles sont les perspectives d'avenir lorsque tant de concours d'enseignant·es ne font pas le plein et que des *jobs dating* sont organisés, y compris dans notre académie, pour recruter à tout prix des contractuel·le·s qui auront le mérite de répondre présents, mais dont on peut douter qu'ils disposeront de toutes les compétences nécessaires à la rentrée prochaine...

Va-t-on enfin prendre à bras le corps cette crise du recrutement - qui marque d'ailleurs le bilan sans appel du quinquennat Blanquer ???

- en rattrapant enfin la baisse accumulée du pouvoir d'achat des personnels ?

- en améliorant les conditions de travail de tous les personnels : professeurs, directeurs et directrices d'école, mais aussi personnels administratifs dont la situation ne fait qu'empirer dans les établissements comme au Rectorat et particulièrement à la DEC (pour laquelle nos alertes se sont pourtant succédées depuis des années. ?

- en aménageant enfin les fins de carrière en permettant notamment une retraite progressive et en imaginant des possibilités d'adaptation des temps de travail ?

Bien entendu, beaucoup de choses évoquées ci-dessus relèvent du ministère de l'Éducation Nationale, mais localement, un certain nombre de décisions dépendant de votre autorité, Monsieur le Directeur Académique, et ne font qu'empirer la situation de crise que nous traversons toutes et tous.

Nous revendiquons d'abord une refonte complète de la politique du bilinguisme qui mange la plus grande partie de la marge académique. Or, si nous partageons l'objectif du développement du bilinguisme dans l'Académie, nous déplorons depuis longtemps son organisation concrète : un enseignement conçu le plus souvent de manière élitiste (une grande partie des élèves abandonne en cours de route, surtout les plus fragiles), un enseignement qui bénéficie avant tout à une minorité d'élèves, c'est à dire les plus favorisés socialement et culturellement ; un enseignement qui déséquilibre la gestion du système scolaire, d'abord car il n'y a pas assez, et vous le savez, de professeurs germanophones disponibles ; mais aussi car dans de trop nombreuses écoles, les effectifs sont déséquilibrés entre des classes bilingues à public favorisé mais effectifs réduits ; et des classes monolingues surchargées avec davantage d'élèves allophones ou en difficulté. Nous demandons qu'un bilan soit enfin réalisé et qu'une refonte complète de l'organisation de l'enseignement bilingue soit construite en partenariat avec les syndicats et les associations de parents d'élèves.

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66

305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77

email : alsace@sgen.cfdt.fr

Nous demandons aussi une meilleure prise en compte des situations des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves en situation de handicap ; comment accepter que tant de classes accueillant ces élèves aient des effectifs à 28-30 élèves, notamment en cycle 3 ? Ce ne sont pas des conditions bienveillantes pour les élèves et cela met l'enseignant·e en grande difficulté, voire en souffrance. Dans le second degré, nos adhérent·es nous alertent toujours, comme depuis des années, sur les salles de classes où se serrent 30 élèves rejoints par les élèves issus des dispositifs inclusifs parfois accompagnés d'AESH car vous refusez toujours de comptabiliser ces élèves dans les effectifs prévus comme le prévoient pourtant les textes réglementaires (cela d'autant plus que certain·es d'entre eux se retrouvent en ULIS faute de place en IME ou ITEP).

Les textes réglementaires concernant les directions d'école ne sont pas non plus respectés : nous demandons donc que pour toutes les circonscriptions, soit établi et communiqué un calendrier pour les décharges de direction des écoles de moins de 4 classes. Il est inacceptable que ces décharges, lorsqu'elles sont données, soit si inéquitablement réparties sur l'année scolaire : cela ne peut permettre un travail serein de la part des directeurs et directrice et génère donc encore une fois de la souffrance au travail et du stress.

Toujours concernant la réglementation, nous vous interpellons une nouvelle fois sur la non application du texte réglementaire L133.1 du Code de l'Éducation concernant la gestion du remplacement. Les enseignant·es sont trop nombreu·x·ses à renoncer à leurs droits : pour des formations syndicales ou pour siéger à des instances par exemple, par peur d'alourdir les effectifs des classes de leurs collègues. Il est totalement inadmissible que certain·es IEN mettent la pression sur des collègues non remplacé·es lors d'absences pourtant prévisibles pour les forcer à accueillir les élèves se présentant à l'école en cas de non remplacement.

Le Sgen-CFDT Alsace demande à ce que les IEN assument lorsqu'il n'y a pas de moyen de remplacement, pour une absence prévisible, en délivrant une attestation de non accueil des enfants aux parents, attestation qui permet l'absence au travail de manière rémunérée et sans qu'elle soit prise sur le quota de congé du salarié.

Pour finir, voici quelques questions plus précises concernant la rentrée prochaine :

Si un nouveau protocole sanitaire devait être mis en place, les collègues auront-ils des informations d'ici au 7 juillet ? Au vu de la seule journée de pré-rentrée prévue, les directrices et directeurs d'écoles doivent être prévenu·es assez tôt pour organiser la rentrée en conséquence.

Deuxième question, quel protocole qui sera mis en œuvre pour les évaluations des écoles pour notre département ? Quels partenariat et échanges prévoyez vous avec les organisation syndicales pour que ces évaluations ne soient pas une nouvelle charge supplémentaire pour les équipes, mais vraiment une plus-value ?

Troisièmement, où en sont les prévisions d'accueil des enfants ukrainiens ? De nouvelles créations d'Upe2A sont-elles prévues pour les accueillir ?

Enfin, nombre de nos collègues nous ont interpellés pour nous signaler des effectifs chargés, des conditions d'exercice difficiles et espérant pouvoir bénéficier d'une mesure de carte scolaire qui améliorerait leur travail quotidien. Nous ne manquerons pas de vous faire connaître ces situations.

Nous vous remercions pour votre attention, Monsieur le Directeur Académique.

Strasbourg, le 21 juin 2022